



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DÉPARTEMENT DE LA SOMME

**COMMUNE DE LIHONS**

Arrêté municipal du 01 août 2017  
de **restriction de circulation**  
portant sur travaux de réfection de voirie  
par le Département, **rue Général Leclerc RD337**  
du **04 septembre au 13 octobre 2017 inclus**  
dans l'agglomération de Lihons

### **Le Maire de la commune de Lihons**

VU le code de la route annexé à l'ordonnance n°2000-930 du 22 septembre 2000 notamment l'article R.411-8 ;

VU la loi N°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

VU le décret N°86-475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière modifiant certaines dispositions du code de la route ;

VU l'arrêté du 5 Novembre 1992 sur la signalisation des routes et autoroute ;

VU le Code des Collectivités territoriales articles L 2212-1 et suivants.

VU l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière -8ème partie- signalisation temporaire ;

VU l'accord du Conseil Départemental de la Somme et le plan de déviation proposé

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre des décisions pour assurer la sécurité.

**CONSIDERANT** que pour assurer le bon déroulement des travaux, la RD 337 devra être fermée et que la mise en place d'une déviation est nécessaire.

Vu l'avis de la Brigade de Gendarmerie de Chaulnes

Vu l'avis de la Brigade de Gendarmerie de Bray sur Somme

Vu l'avis de la Brigade de Gendarmerie de Rosières en Santerre

Vu l'avis de Monsieur le Maire de Rosières en Santerre

Vu l'avis de Monsieur le Maire de Chaulnes

Vu l'avis de Monsieur le Maire de Marchelepote

Vu l'avis de Madame le Maire de Vauvillers

Vu l'avis de Monsieur le Maire de Framerville-Rainecourt

Vu l'avis de Monsieur le Maire de Foucaucourt

Vu l'avis de Monsieur le Maire de Fresnes Mazancourt

Vu l'avis de Monsieur le Maire de Puzeaux  
Vu l'avis de Monsieur le Maire de Omiécourt  
Vu l'avis de Monsieur le Maire de Villers Carbonnel  
Vu l'avis de Monsieur le Maire d'Estrées-Deniécourt  
Vu l'avis de Madame le Maire de Chilly  
Vu l'avis de Monsieur le Maire de Maucourt

Sur proposition de Monsieur le Maire

### ARRETONS

**Art 1 :** La circulation sera interdite sur la RD 337 en traverse de la commune entre les PR12+430 et 12+900 à partir de la semaine **36/2017** pour une durée de 6 semaines soit **du 04 septembre au 13 octobre 2017 inclus.**

Au cours de cette période, la circulation sera déviée dans les 2 sens, pour tous les véhicules par les RD ci-dessous : RD1029, RD1017, RD 329

**Art 2 :** La déviation sera mise en place et entretenue par SIGNATURE pour le compte de l'entreprise RAMERY TP titulaire du marché.

**Art 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Art 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché dans les communes concernées.

**Art 5 :** Monsieur le Directeur Général des services, M. le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Somme, M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Somme sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à titre d'information à :

- Aux Maires des communes de : Rosières en Santerre, Chaulnes, Marchelepot, Vauvillers, Framerville-Rainecourt, Foucaucourt, Proyard, Puzeaux, Omiécourt, Villers Carbonnel, Estrées-Deniécourt, Chilly, Maucourt, Fresnes Mazancourt
- Messieurs les commandants de gendarmerie de Rosières en Santerre, Chaulnes, Bray sur Somme
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Somme
- M. le Directeur du SAMU
- M. le chef de l'Agence Routière Est

Fait à Lihons, le mardi 1er août 2017  
Le Maire  
R. BILLORÉ

